

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/222

Objet : Stationnement pour livraison de matériaux

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le permis de construire n°PC03246223A0008,

VU la demande présentée par la SARL CAZZOLA en vue d'occuper le domaine public rue Victor Hugo dans le cadre d'une livraison de matériaux le 18/11/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SARL CAZZOLA est autorisée à occuper le domaine public Victor Hugo dans le cadre d'une livraison de matériaux le 18/11/2025.

Article 2 : La rue Victor Hugo pourra être fermée à la circulation des véhicules le temps du déchargement section comprise entre la rue de la Treille et la rue du Triomphe.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 13 novembre 2025

Le Maire
Barbara NETO

